

OMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2019

Etaient présents : M. GELY, COMBES, FRETAY, ROGE, ROULETTE, GAZEL, PEREZ, PLATET, FERNANDEZ, BURETTE, GARCIA, FAURE.

Etaient excusés : M. RAMONDENC (procuration à M. ROGE), MARTOREL (procuration à M. FAURE), MIQUEL (procuration à M. FERNANDEZ).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h00.

Madame GAZEL assure les fonctions de secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2019.

1) Choix entreprise sonorisation salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle polyvalente est fréquemment utilisée par les associations (spectacles, repas, lotos etc....) et par des particuliers également pour des mariages ou autres évènements.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'équiper cette salle polyvalente d'un système de sonorisation performant ainsi que d'un vidéo-projecteur.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix d'une entreprise pour assurer ces équipements.

Après avoir entendu son Président, considérant le bien-fondé de ces travaux, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la SARL OMEGA pour un montant HT de 4 441.00 € HT / 5 329.20 € TTC, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

2) Choix entreprises lot n°1 et n° 2 agencement parking, travaux maçonnerie et menuiserie.

Restructuration urbaine :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 décembre 2017 dans laquelle le conseil municipal approuve le projet de restructuration urbaine en cœur de ville. A l'heure actuelle, une mise en concurrence, concernant l'aménagement d'un parking sur la Grand Rue et la mise en sécurité de l'aire à proximité du local dit « ancienne prison », ainsi que des travaux de reprises de maçonneries et création d'ouvertures sur les façades des bâtiments communaux ancienne cave LAGUNA, maison des associations et ancienne prison) a été lancée le 19 février sous forme de procédure adaptée (prestation divisée en deux lots – lot n°1 : voirie, réseaux divers, génie civil ; lot n°2 maçonneries, menuiseries) avec comme date limite de réception des dossiers le vendredi 15 mars dernier délais à 16h00. Le marché est décomposé en deux tranches (**tranche ferme** : VRD et génie civil pour l'aménagement d'un parking, maçonneries et menuiseries sur les façades des bâtiments ancienne cave, maison des associations ; **tranche optionnelle** : mise en sécurité de l'aire autour de l'ancienne prison et maçonneries et réfection de revêtement de voirie sur la rue planchon, menuiseries sur les façades du bâtiment ancienne prison). L'ouverture des plis par les membres de la commission d'appel d'offres a eu lieu le lundi 18 mars à 10h00, en présence du cabinet Artélia.

Le lundi 25 mars à 16h00 la commission s'est réunie en présence du cabinet Artélia, Maître d'œuvre.

Trois entreprises ont répondu :

- Lot n° 1 : BRAULT Tranche ferme : 53 430.90 € HT/ 64 117.08 € TTC
- Tranche optionnelle : 12 550.00 € HT / 15 060.00 € TTC ;
- Lot n° 1 : SLTPE : Tranche ferme : 42 970.00 € HT / 51 564.00 € TTC
- Tranche optionnelle : 8 780.00 € HT / 10 536.00 € TTC.
- Lot n° 2 Le Marcory : Tranche ferme : 58 965.00 € HT / 70 758.00 € TTC
- Tranche optionnelle : 18 800.00 € HT/22 560.00 € TTC

Les devis sont analysés par le cabinet ARTELIA, Ingénieur conseil de la commune et maître d'œuvre.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix d'une entreprise, afin d'assurer les travaux ci-dessus définis.

Après avoir entendu son Président, Compte tenu du bien-fondé des travaux, après avoir étudié les différents devis vérifiés par la commission d'appel d'offres et par le cabinet Artélia, Maître d'œuvre, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la proposition :

- **Lot n° 1** : entreprise SLTPE **tranche ferme** : 42 970.00 € HT/ 51 564.00 € TTC ; **Tranche optionnelle**

8 780.00 € HT / 10 536.00 € TTC.

- **Lot n° 2** : entreprise. Le Marcory **tranche ferme** : 58 965.00 € / 70 758.00 € TTC ;
- **Tranche optionnelle** : 18 800.00 € HT / 22 560.00 € TTC.

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3) Affectation de résultats CA 2018 :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Robert GELY, et après avoir entendu les résultats du **compte administratif 2018** ; Considérant qu'il est nécessaire, dans la possibilité M14, de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation, statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de : 228 901.61 € €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

pour mémoire :

excédent de l'exercice :	+ 143 850.65 €
excédent antérieur :	+ 85 050.96 €
Excédent au 31/12/2018 :	+ 228 901.61 €
affectation aux réserves réglementées	31 050.60 €
affectation complémentaire en réserves	110 000.01 €
excédent fonctionnement à reprendre :	87 851.00 €

4) Vote du taux des taxes :

En application des articles 2 et 4 de la loi du 10 janvier 1980, il appartient au conseil municipal de voter les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation,
- Foncier bâti,
- Foncier non bâti,

et par voie de conséquence, le produit attendu de chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire donne connaissance des éléments fournis par les services fiscaux (élément de référence 2018 base d'imposition 2019) et produit assuré correspondant à partir de ces renseignements.

Il convient de calculer le taux de variation proportionnelle et de se prononcer sur la variation proportionnelle ou différenciée.

Après avoir entendu son Président, et après en avoir délibéré, compte tenu que le produit attendu pour 2019 s'élève à 455 246.00 €, Le produit assuré pour 2019 s'élève à 455 246.00 €

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1.000000. Il donne aux taxes les résultats suivants :

Taxe d'habitation taux 13.72 % Taux voté 13.72 % Base 1 571 000 Produit correspondant 215 541.00 €

Foncier bâti taux 18.88 % Taux voté 18.88 % Base 1 019 000 Produit correspondant 192 387.00 €

Foncier non bâti taux 55.80 % Taux voté 55.80 % Base 84 800 Produit correspondant 47 318.00 €.

La séance est close à 18h50